

Sommaire

Page

2

Conjoncture – L'économie rechte après un très léger mieux ?

Rapport Oxfam – Inégalités : en France aussi, les femmes en première ligne

Emploi – 500 000 créations d'emplois ? Eurostat en compte plus de deux fois moins

Accès aux soins – Mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade

Environnement – Les investissements industriels pour l'environnement de nouveau en baisse en 2017

Retraites – Le danger la capitalisation

Fonds de pension – BlackRock est le véritable gagnant de la réforme des retraites

Patrimoine – Les inégalités de patrimoine ne sont pas une nouveauté... et c'est bien le problème !

Conditions de travail – L'économie sociale et solidaire à l'aune de ses pratiques

Évènement – Quatrième édition des journées de « l'économie autrement »

Page

13

 L'entretien éco

« Il est nécessaire de réfléchir au niveau mondial à la proposition d'une nouvelle régulation du commerce international »
Interview de Léo Charles

Page

16

 À lire

Féministe la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale



Édito

5 problèmes économiques fondamentaux pour 2020

Le début d'année est propice au bilan de l'année passée, particulièrement dévastatrice socialement, en France et au-delà. C'est aussi l'occasion de se prêter à l'exercice de la prospective. L'économie mondiale en 2020 sera impactée par cinq points fondamentaux, sur lesquels le Pôle éco continuera à apporter des éclairages :

- la crise environnementale, qui s'accroît et à laquelle nous n'avons toujours pas le moindre début de réponse crédible de la part des gouvernements de la planète ;
- l'économie européenne, caractérisée par une croissance structurellement molle et des déséquilibres criants entre pays. Trois pays sont à surveiller tout particulièrement : le Royaume-Uni, dans le cadre du Brexit, l'Italie, qui fait toujours figure « d'homme malade » de l'Union européenne, et l'Allemagne, dont le modèle de croissance est à bout de souffle. C'est peu dire que l'avenir de la Zone Euro est incertain ;
- l'économie chinoise, dont la croissance repose sur un endettement privé colossal et qui est à la croisée des chemins : soit elle prend durablement la place de première économie du monde et contribuera à réorganiser profondément la structure des échanges mondiaux, contestant l'hégémonie américaine, soit elle se révèle colosse aux pieds d'argile, avec une stratégie de croissance qui n'est pas viable, et une transition vers le marché intérieur qui tarde à se concrétiser ;
- l'évolution de l'économie numérique et ses deux conséquences majeures : sur le travail et son organisation, comme le retour du « tâcheronnage », avec le paiement à la course ou le morcellement du travail – autant de formes atypiques de travail qui interrogent en profondeur la démarche syndicale. Sur la fiscalité ensuite, du fait de la grande difficulté à taxer les géants du numérique. Il est presque acté que la « taxe Gafa » – dont la proposition française est déjà largement insuffisante – sera rejetée par les Américains ;
- demeure enfin la plus dangereuse des questions à court terme : la possibilité d'une crise financière absolument majeure, dont on ne sait pas si ou quand elle éclatera, mais dont les fondements sont déjà là : inégalités mondiales importantes (particulièrement au sein des économies avancées), secteur bancaire fragile, endettement privé important... Autant de raisons d'être, comme le FMI, inquiet pour la stabilité financière mondiale.

Face à ces chantiers qui viennent s'ajouter au combat du moment pour défendre les retraites et notre Sécu, notre arsenal revendicatif s'affine. La conjonction des urgences sociale, économique et climatique nous invite à étendre et renforcer nos propositions. Le pôle éco prendra toute sa part dans cette démarche, dans la ligne des orientations confédérales et au service de nos organisations.

Mathieu Cocq,
Responsable du Pôle éco

Conjoncture

L'économie rechute après un très léger mieux ?

Le futur décrit par l'Insee n'encourage pas à l'optimisme.

Selon les prévisions de l'Insee, confirmées pour l'essentiel par la Banque de France, la croissance du PIB se limiterait à un peu plus de 1 % par an d'ici la fin de 2022. Cette résistance très relative de l'activité serait en grande partie imputable à la consommation des ménages. Mais, après le léger rebond observé en 2017-2018, puis au début de 2019, l'activité fléchirait, avec les salaires, de même que l'investissement. Après une année 2017 positive, le commerce extérieur apporte de nouveau une contribution négative ou nulle à la croissance.

Dans ces conditions, les créations d'emplois se raréfieraient. Selon l'Insee : plus de 100 000 au premier trimestre 2019, un peu plus de 40 000 par trimestre en 2020 dont environ 2 000 par trimestre seulement dans l'industrie. C'est insuffisant pour que le chômage baisse réellement : environ 0,1 point de moins par trimestre en 2020 (en partie grâce à la moindre progression de la population active) puis 0,1 % par an selon la Banque de France. On resterait loin du plein-emploi !

La morosité de la situation économique est d'autant plus préoccupante que les taux d'intérêt sont très proches de zéro, ce qui est censé stimuler l'investissement

et la consommation plutôt que l'épargne.

Contraste avec l'évolution du CAC 40

Le contexte serait donc, en principe, plutôt favorable pour une activité, un investissement et un emploi beaucoup plus dynamiques. Cette langueur contraste de manière saisissante avec l'évolution du CAC 40, plus de 26 % en 2019¹, et des rémunérations de leurs dirigeants (les retraites-chapeau ne semblent pas menacées par la mise en place du régime à points prétendument universel !)

Alain Gély

Rapport Oxfam

Inégalités : en France aussi, les femmes en première ligne

Dans son rapport 2020, Oxfam souligne le poids des inégalités de genre, hautement préjudiciables pour les femmes.

Comme tous les ans, l'ONG Oxfam dresse, sur la base de sources diverses dont le Crédit suisse, un bilan des inégalités dans le monde, formule des recommandations et valorise des initiatives favorables à leur réduction. Son rapport 2020 de 72 pages paru en janvier sous le titre « Celles qui

comptent. Reconnaître la contribution considérable des femmes à l'économie pour combattre les inégalités » constate ainsi qu'en 2019, les 2 153 milliardaires que compte la planète se partageaient plus de richesses que 4,6 milliards de personnes et que les 1 % les plus riches avaient une richesse correspondant à plus du double de celle de 6,9 milliards de personnes. Citant les travaux de Thomas Piketty, Oxfam souligne aussi qu'entre 1980 et 2016, ces

1 % ont capté 27 % de la croissance des revenus contre 12 % seulement pour les 50 % les plus pauvres. Citant la Banque mondiale, elle rappelle que le rythme de réduction de l'extrême pauvreté, laquelle concerne 735 millions de personnes vivant avec moins de 1,90 dollar par jour, a ralenti de moitié depuis 2013. Oxfam impute en grande partie ces inégalités au capitalisme financiarisé et à des fiscalités complaisantes. L'ONG rappelle

1. <https://www.lesechos.fr/finance-marches/marches-financiers/le-cac-40-au-dessus-des-6000-points-pour-la-premiere-fois-depuis-2007-1156837>

ainsi qu'entre 2011 et 2017, les salaires moyens dans les pays du G7 ont augmenté de 3 % alors que les dividendes ont crû de 31 %, et que seuls 4 % des impôts prélevés dans le monde le sont sur la fortune, laquelle d'ailleurs provient en grande partie d'un héritage – un tiers pour les milliardaires de la planète. Oxfam reprend aussi les données du Women's Budget Group (Royaume-Uni) qui montrent que dans le monde, de 2010 à 2020, les impôts des plus riches auront baissé de 41 milliards de livres sterling.

Le modèle dominant est source d'inégalités de genre

Dans son rapport 2020, Oxfam insiste sur le poids des inégalités de genre qu'elle impute en grande partie au fait que « *le modèle dominant du capitalisme ignore la contribution économique des femmes* », qu'il « *rétribue davantage les hommes que les femmes* ». Ainsi, d'après ses propres calculs – il s'agit là de la principale donnée originale du rapport – « *la valeur monétaire du travail de soin non rémunéré assuré par les femmes âgées de 15 ans ou plus est d'au moins 10 800 milliards de dollars chaque année, soit trois fois la valeur du secteur des technologies à l'échelle mondiale* ». Ce montant correspond à 12,5 milliards d'heures de travail, soit 1,5 milliard de femmes travaillant huit heures par jour sans être payées. Pour Oxfam, cette non-rémunération du travail de soin des femmes constitue un obstacle à leur participation sociale. Mobilisant

ici aussi plusieurs ressources externes, l'ONG souligne ainsi que dans le monde « *42 % des femmes en âge de travailler n'occupent pas un emploi rémunéré (contre 6 % des hommes) du fait de leurs responsabilités en matière de travail de soin* », que « *seulement 18 % des ministres et 24 % des parlementaires sont des femmes* » et que celles-ci « *occupent seulement 34 % des postes à responsabilité* » de toutes natures.

Oxfam met en rapport l'ampleur du travail de soin non rémunéré des femmes avec celle des besoins à satisfaire. En effet, « *avec le vieillissement de la population mondiale, la demande en soin va considérablement augmenter* ». Oxfam cite ici l'Organisation internationale du travail (OIT) qui a estimé à 475 millions le nombre d'emplois qui seront à pourvoir dans le monde à l'horizon 2030 pour répondre ici aux besoins. Oxfam cite aussi la Confédération syndicale internationale qui a établi qu'un investissement public direct dans l'économie du soin de 2 % du PIB, et ce dans seulement sept pays à revenu élevé, pourrait déboucher sur la création de plus de 21 millions d'emplois, dont 75 à 85 % pour des femmes.

Inégalités de sexe devant les retraites

Notons aussi, pour revenir à l'actualité sociale française, que l'Oxfam indique dans son rapport que dans le monde près de 65 % des personnes ayant atteint l'âge de la retraite et ne touchant aucune pension régulière sont des

femmes et que seulement 26,4 % des femmes en âge de travailler sont couvertes par un régime de retraite contributif. Le rapport d'Oxfam s'accompagne d'un rapport spécifique sur la France, qui confirme que les femmes sont les grandes perdantes du système économique actuel. Ainsi, les hommes détiennent 50 % de richesses en plus que les femmes. Celles-ci représentent les deux tiers des travailleurs du secteur du soin et assurent toujours les trois quarts du travail domestique non rémunéré.

Focus sur le travail du soin

Le rapport national reprend les principales inégalités sur le marché du travail, en termes de salaires, de ségrégation professionnelle, que la CGT dénonce depuis longtemps²... Ce qui paraît plus novateur porte effectivement sur le « travail du soin », défini sur deux dimensions.

En premier lieu, le rapport rappelle que les femmes effectuent la majorité des tâches domestiques et familiales non rémunérées, ce fait étant une des causes indirectes des inégalités sur le marché du travail, de leur précarité. D'après Oxfam, la valorisation de ce travail non rémunéré représenterait 399 milliards de dollars³ (14,8 % du PIB selon l'OIT) en France. Ce chiffre, très impressionnant, sous-estimerait pourtant la réalité. Cette économie du soin non rémunéré est évidemment essentielle au fonctionnement de notre économie marchande. Elle se traduit encore

2. Voir par exemple S. Binet, M. Dumas, R. Silvera (2019), *Féministe la CGT ? Les femmes, leur travail et l'action syndicale*, Éditions de l'Atelier.

3. Il s'agit d'une estimation établie à partir d'un nombre d'heures consacrées par les femmes au travail domestique, ramenées au salaire minimum.

par un retrait ou une moindre implication des femmes sur le marché du travail.

Rappelons qu'encore aujourd'hui, plus d'une femme sur deux cesse ou réduit son activité professionnelle à l'arrivée d'un enfant, alors que c'est le cas d'un homme sur neuf (selon l'enquête Emploi, 2010).

En second lieu, ce sont elles qui occupent quasi exclusivement les métiers rémunérés du soin auprès des enfants et des personnes âgées dépendantes (santé, éducation, aide à la personne, travail social ou encore propreté). Or, comme le rappelle souvent la CGT, ce sont des métiers dévalorisés, avec des salaires faibles, des conditions de travail difficiles

(horaires courts et décalés, etc.) et une pénibilité peu reconnue.

C'est pourquoi, nous ne pouvons qu'être favorables aux recommandations d'Oxfam France à propos des inégalités femmes-hommes et notamment :

- revaloriser les emplois à prédominance féminine dans les métiers du soin ;
- instaurer des sanctions plus conséquentes, comme des surcotisations patronales, pour les entreprises qui ne respectent pas l'égalité professionnelle ;
- augmenter le congé de paternité, par exemple à six semaines obligatoires ;
- renforcer les mécanismes de suivi des écarts de salaire,

notamment l'index d'égalité professionnelle (voir le *Mémo* n° 20 du Pôle éco.) ;

- instaurer la parité dans les instances de décision, y compris les comités exécutifs des entreprises ;
- s'assurer que le système de retraite corrige les inégalités (en remettant en cause les principales mesures de la réforme en cours) ;
- investir dans les services publics, notamment de la petite enfance et des personnes dépendantes, pour favoriser un meilleur partage des tâches domestiques et familiales.

**Rachel Silvera
et Fabrice Pruvost**

Emploi

500 000 créations d'emplois ? Eurostat en compte plus de deux fois moins

Dans *Le Monde* du 8 janvier, l'économiste Philippe Askenazy critique le chiffre avancé par Emmanuel Macron⁴ lors de ses vœux du 1^{er} janvier. Alors qu'il annonce 500 000 emplois de plus en deux ans, Eurostat en compte 200 000.

L'hétérogénéité des chiffres

Il existe plusieurs sources pour quantifier l'emploi et le chômage en France, qu'on peut regrouper en deux catégories :

- les services administratifs (notamment le minis-

tère du Travail), qui avance 500 000 créations entre 2017 et 2019 et dont les chiffres sont compilés par l'Insee ;

- l'enquête Emploi, menée par l'Insee mais retraitée par Eurostat, qui avance 200 000 créations sur la même période.

L'écart est encore plus énorme pour 2018-2019 : 250 000 emplois créés pour les administrations et l'Insee, seulement 75 000 pour l'Eurostat (plus de trois fois moins !). On observe même une baisse de 40 000 emplois si on se concentre sur les seuls sala-

riés (indiquant vraisemblablement une forte progression des statuts et contrats atypiques liée notamment à la platformisation du travail). Même en s'en tenant aux chiffres publiés par l'Insee, il faut noter qu'en 2018, le nombre de créations d'emplois pour les salariés a été divisé par deux par rapport à 2017. En effet, 160 000 emplois salariés ont été créés en 2018 contre 328 000 en 2017.

En 2018, ce sont les créations d'emplois non salariés, dont on connaît la précarité et l'instabilité, qui ont tiré les créations d'emplois.

4. https://www.lemonde.fr/idees/article/2020/01/08/500-000-emplois-crees-depuis-2017-vraiment_6025130_3232.html

La nécessité d'une présentation plus claire de l'État de l'emploi

Nous naviguons en eaux troubles : soit Eurostat sous-estime les créations, soit les services administratifs les surestiment... peut-être un peu des deux. Dans tous les cas, les chiffres avancés par le président ne reposent sur aucune base solide, tant que leur analyse détaillée n'aura pas été effectuée. Askenazy avance quelques hypothèses pour expliquer cet écart

entre les sources. Retenons en deux :

- la précarisation du travail, qui rend d'autant plus difficile sa bonne comptabilisation, les chiffres bruts de l'emploi ne disant par ailleurs rien sur la qualité du travail et de ses conditions, sur les rémunérations, etc. ;
- l'accélération de la multi-activité pour conserver un niveau de vie suffisant (ainsi du travailleur pauvre à temps partiel

dans un magasin qui effectue des livraisons en autoentrepreneur à côté, qui se verra compté deux fois).

Qu'on dise clairement les choses : le problème ne vient pas du travail des statisticiens, mais de la mise en avant trompeuse d'un chiffre par la présidence. Le « vrai » chiffre de l'emploi n'est en tout cas certainement pas de 500 000 créations. Il ne s'agit là que d'un enfumage supplémentaire.

Mathieu Cocq

Accès aux soins

Mieux vaut être riche et bien portant que pauvre et malade

Une étude du défenseur des droits montre que nous ne sommes pas tous égaux devant la médecine.

Le défenseur des droits s'est livré à une étude, parue en octobre 2019, des discriminations dont les bénéficiaires de l'aide à la complémentaire santé (ACS) ou de la couverture maladie universelle complémentaire (CMU-C)⁵ sont victimes de la part du corps médical. Un *testing* téléphonique a ainsi été réalisé auprès de professionnels de trois spécialités : chirurgiens-dentistes, gynécologues et psychiatres. 1 500 cabinets ont fait l'objet de 4 500 demandes de rendez-vous. Les résultats montrent que 42 % des appelantes (toutes des femmes) indiquant bénéficier de l'ACS ou de la CMU-C n'ont pas réussi à obtenir de rendez-

vous contre 30 % des patientes lambda. Dans plus d'un tiers des cas, les « professionnels de santé » ont explicitement indiqué ne pas accepter les bénéficiaires de ces aides. 20 % ont déclaré ne pas prendre de nouveaux patients, 12 % ne pas connaître les aides en question, 9 % ne plus avoir de places...

Refus de soins plus fréquents en secteur 2

Autre enseignement majeur, les refus de soins – ils constituent un délit au regard de la loi (article L. 1110-3 du Code de la santé publique) et contreviennent au code de déontologie médicale – sont plus fréquents en secteur 2, secteur dans lequel, rappelons-le, les praticiens, qu'ils soient généralistes ou spécialistes, ont la

liberté de fixer leurs honoraires, c'est-à-dire de pratiquer des tarifs supérieurs à ceux établis par la Sécurité sociale⁶. Ce résultat « *montre la prévalence de la logique économique des professionnels de santé dans les situations de refus de soins discriminatoire* ».

L'étude du défenseur des droits a une actualité toute particulière puisque depuis le 1^{er} novembre 2019, la CMU-C et l'ACS ont fusionné pour devenir la « complémentaire santé solidaire », l'objectif visé par le gouvernement étant d'atteindre les dix millions de personnes aidées contre plus de sept précédemment. La réforme correspond de fait à une extension de la CMU-C puisque les assurés éligibles à l'ACS accéderont au même panier de soins que celui de la CMU-C, moyennant une participation financière.

5. En 2018, ils étaient respectivement 1,7 million et 5,64 millions.

6. Sauf dans ces circonstances très spécifiques, les dépassements d'honoraires sont interdits pour les bénéficiaires de l'ACS ou de la CMU-C.



DÉPART
À 60 ANS

SALAIRES

EMPLOIS

LES ÉTUDES, ÇA COMPTE !

AUGME

TOUS MOBILISÉS POUR NOS
RETRAITES

EMPLOIS

ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES

ANS

DE COTISATIONS

PÉNIBILITÉ

SA

Environnement

Les investissements industriels pour l'environnement de nouveau en baisse en 2017

1,4 milliard d'euros : cette somme correspond au financement du service national universel, à un plan (dérisoire) pour l'hôpital ou encore à l'investissement industriel annuel pour protéger l'environnement en France.

Cette somme n'est pas à la hauteur du défi environnemental auquel nous devons faire face. Selon l'Insee⁷, les établissements de 20 salariés et plus de l'industrie ont investi à hauteur de 1,363 milliard en 2017 pour l'environnement : 27 millions de moins qu'en 2016 et 305 millions de moins qu'en 2013, soit une baisse 18 % en cinq ans pour un sujet pourtant de plus en plus préoccupant.

Coût environnemental du capital

Problème : les actionnaires se cantonnent majoritairement au res-

pect de la loi (voire moins, comme l'a bien montré le « DieselGate » de Volkswagen). Les entreprises ne font donc aucun effort supplémentaire que ce qu'ils sont tenus de faire. Ainsi, les normes environnementales qui sont pensées comme des minima légaux à respecter se transforment rapidement en plafonds. « *Pourquoi faire plus que ce qu'on me demande si cela nuit à ma rentabilité ?* » Tel est l'arbitrage que font les actionnaires des grandes entreprises polluantes.

100 entreprises émettent 70 % des émissions de carbone

Pour rappel, 100 entreprises sont responsables de 70 % des émissions de carbone, par exemple Total. Pourtant, en France, les investissements pour l'environnement des entreprises de l'énergie et de production de combustibles

et carburants n'ont été que de 357 millions d'euros en 2017.

L'État doit prendre ses responsabilités

Face à ce constat, des mesures doivent être prises. Il est urgent de forcer les entreprises à augmenter leurs investissements propres en adoptant des normes plus strictes du point de vue écologique. Il faut également être plus prudent sur les conditions de production des produits que nous importons afin que les entreprises françaises et surtout leurs salariés ne soient pas victimes d'un *dumping* environnemental. Sans surprise, ce n'est pas la main invisible du marché qui nous préservera du mur environnemental auquel nous faisons face. Des investissements publics massifs sont donc plus que jamais nécessaires.

Victorien Pâté

Retraites

Le danger la capitalisation

Avec son projet qui baisserait drastiquement les pensions, le gouvernement veut pousser ceux qui le peuvent vers la capitalisation pour compléter leurs revenus. Au même moment, ceux qui connaissent ce système s'en mordent les doigts.

La retraite par capitalisation existe déjà en partie en France, notamment avec l'épargne retraite. Avec la baisse des pensions prévue dans la réforme du gouvernement, cela inciterait de nombreux travailleurs – s'ils en ont les moyens – à épargner pour compléter leur pension par la

capitalisation. Certains systèmes sont déjà totalement tournés vers la capitalisation. Dans ce type de systèmes de retraites, au contraire de ceux par répartition, les cotisations des travailleurs ne sont pas redistribuées dans l'année pour payer les retraites actuelles. En effet, les capitaux destinés aux

7. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4188106>

pensions de retraite sont placés sur les marchés financiers.

Les pensions dépendantes des taux d'intérêt

Pendant longtemps ces capitaux ont été placés dans des obligations d'État, offrant des taux d'intérêt intéressants et un niveau de risque faible, voire inexistant. Cependant, aujourd'hui, les obligations sont à des taux très faibles – voire négatifs pour certains pays comme la France. Selon le *Financial Times*⁸, dans le monde, il n'y a pas moins de 13 000 milliards de dollars placés à des taux négatifs, soit environ cinq fois le PIB de la France. Les fonds de

pension gérant les masses de capitaux destinés aux retraites sont donc obligés de placer leurs fonds sur des produits financiers plus risqués afin d'assurer un taux d'intérêt plus élevé.

La spéculation n'étant pas une science exacte, le risque peut conduire à des pertes inconsidérées pour les fonds de pension. Or, ces pertes finissent forcément par se répercuter sur les pensions. Aux Pays-Bas, certains fonds de pension ont pour projet de baisser les pensions de 10 % comme le rapporte le *Financial Times*.

De plus, ce type de financement des retraites crée une forme d'antagonisme entre les retraités

et les États. En effet, les retraités ont tout intérêt à ce que les États soient massivement endettés et dans une situation financière inconfortable afin que les taux obligataires soient élevés, ce qui permet une bonne rémunération de leur capital à moindre risque. Ce mode de financement est donc pervers et dangereux. Aux États-Unis, certains économistes craignent que ce problème de financement des retraites n'en soit qu'à son crépuscule et qu'il soit à l'origine de la prochaine crise financière. Une raison de plus – s'il en fallait encore – de se mobiliser contre la réforme des retraites.

VP

Fonds de pension

BlackRock est le véritable gagnant de la réforme des retraites

Le projet de loi de réforme des retraites proposé par le gouvernement sacrifie encore une fois notre système solidaire au profit du capital.

Dans un discours prononcé le 10 novembre 2015, Emmanuel Macron déclarait : « *Il faut développer les fonds de pension.* » Ministre, il n'avait pu le faire (la loi « Macron 2 » n'avait pas abouti). La Loi Pacte (création du plan épargne retraite, etc.) et le projet de loi « Retraites » (art. 64, chap. 2, titre 5) sont en train d'y remédier.

En cela, il satisfait parfaitement aux desideratas du plus gros des gestionnaires d'actifs qui est reçu en grande pompe à l'Élysée et dont

le responsable français (ancien fossoyeur de l'entreprise publique Gaz de France) vient d'être décoré de la Légion d'honneur.

Cadeau pour les gestionnaires d'actifs

Faut-il y voir de la collusion ? Sans le moindre doute : ce gouvernement n'agit absolument pas dans l'intérêt des travailleurs. Toute son énergie est mise à profit pour satisfaire l'avidité des capitalistes qui œuvrent – sans même plus s'en cacher – dans l'unique intérêt de quelques possédants.

BlackRock est l'institution financière la plus puissante au monde, gérant plus de 6 000 milliards de dollars d'actifs. À la fois conseiller

des banques centrales et principal actionnaire de fleurons industriels nationaux, BlackRock murmure désormais à l'oreille des États européens. Ses combats : contrer toute régulation financière et imposer la retraite par capitalisation pour tous.

Ne nous y trompons pas, Emmanuel Macron et ses porte-voix ne font que préparer l'opinion pour pouvoir mener leur grand-œuvre : supprimer la retraite par répartition pour imposer de fait la retraite par capitalisation.

Ouvrir grand la voie à la capitalisation

La réforme des retraites, pour les financiers, doit être en effet

8. <https://www.ft.com/content/c95deea4-03e2-11ea-9afa-d9e2401fa7ca>

l'occasion de préparer la voie à un système par capitalisation, qui, jusque-là, n'a pas réussi à s'implanter en France. Elle doit leur permettre de mettre enfin la main sur au moins une partie de notre système de retraite parmi les plus justes et équilibrés d'Europe qui leur échappe jusqu'à présent.

C'est là le véritable nœud de l'affaire : il ne s'agit nullement de veiller à l'équilibre de notre système de retraite, mais au contraire de le démanteler afin de le livrer à l'avidité des BlackRock et consorts dont la vocation est diamétralement opposée aux valeurs de justice sociale et de solidarité.

Nous ne parlons donc pas uniquement d'une réforme paramétrique ou systémique, mais bien d'un basculement complet vers un modèle ultra-capitaliste au profit d'une oligarchie financière qui ne vise qu'à en finir avec notre modèle de Sécurité sociale universelle et solidaire.

Mohamed Lounas

Patrimoine

Les inégalités de patrimoine ne sont pas une nouveauté... et c'est bien le problème!

L'Insee⁹ a sorti au mois de décembre les derniers chiffres sur le patrimoine des Français portant sur le début de l'année 2018. Ces chiffres mettent en avant des inégalités injustifiables.

On le sait, les inégalités de patrimoine sont toujours plus élevées que celles des revenus. En effet, le patrimoine étant un stock tandis que le revenu est un flux, le patrimoine peut donc s'accumuler et se transmettre, ce qui creuse d'autant plus les inégalités. Pour autant, l'ampleur des inégalités de patrimoine mises en avant par l'Insee doit une fois de plus nous alerter.

Le patrimoine est concentré

Les 10 % de Français les mieux dotés en patrimoine détiennent près de la moitié du patrimoine total. C'est encore plus concentré en haut de la distribution puisque les 1 % accaparent à eux seuls 16 % du patrimoine total.

Ces 1 % ont un patrimoine égal ou supérieur à 1 941 600 euros. À l'autre extrémité, les 50 % les moins dotés doivent se partager les miettes, avec 8 % du patrimoine total.

Le patrimoine financier, une marque de « distinction »

Pour les Français « moyens », le patrimoine immobilier représente l'immense partie du patrimoine. Ainsi, l'immobilier représente 61 % du patrimoine total des Français. Cela monte à près de 80 % pour les Français figurant dans les 5^e et 6^e déciles, c'est-à-dire les classes moyennes supérieures. Pour les 1 % de Français qui disposent du patrimoine le plus important, l'immobilier ne représente que 30 % : c'est moins que leur patrimoine financier qui représente 34 % de leur patrimoine. Ces 1 % de Français concentrent 31 % du patrimoine financier total. Si on étend aux 5 % les mieux dotés, ils monop-

lisent 54 % du patrimoine financier total.

Pour rappel, ce patrimoine financier a été exclu de l'ISF (impôt de solidarité sur la fortune) lorsqu'il a été transformé en IFI (impôt sur la fortune immobilière). On voit très vite qui sont les premiers bénéficiaires de cette réforme qui coûte, ne l'oublions pas, 3,5 milliards d'euros chaque année aux finances publiques. Il est difficile de justifier de telles inégalités et la concentration du patrimoine dans les mains de minorités comme c'est le cas aujourd'hui. Ce n'est pas présent dans cette étude de l'Insee mais d'autres études montrent que la majeure partie de ce patrimoine provient de l'héritage. Le mythe de la méritocratie a donc bon dos et nous ne pouvons plus accepter cela. À rebours de la politique menée par le gouvernement, il convient de mettre à contribution les plus gros patrimoines pour financer nos services publics et réduire les inégalités.

VP

9. <https://www.insee.fr/fr/statistiques/4265758>

Conditions de travail

L'économie sociale et solidaire à l'aune de ses pratiques

Présentée par certains comme une alternative au capitalisme, l'économie sociale et solidaire n'est pourtant pas exempte de défauts.

Selon une étude de 2017, 46 % des salariés de l'économie sociale et solidaire (ESS) ont un sentiment de dégradation de leur qualité de vie au travail au cours des dernières années¹⁰. Ce chiffre est de trois points supérieur au précédant baromètre de 2013.

Passer de la théorie à la pratique

Ce chiffre peut tout d'abord surprendre, alors que le principe de démocratie est au cœur du projet des différentes organisations très hétéroclites qui composent l'ESS. Nous pourrions ainsi supposer *a priori* que des organisations plus démocratiques statutairement entraînent une amélioration de la qualité du travail. Ce chiffre nous invite donc à nous interroger sur la pratique du travail au sein de cette économie, qui se veut et se pense comme une alternative au capitalisme, et ainsi de passer de la théorie à la pratique.

Les organisations de l'économie sociale et solidaire ont été amenées, dans un contexte de désengagement progressif de l'État social et d'introduction du « *nouveau management public* » en son sein, à prendre en charge une part de plus en plus importante des missions d'intérêt général (la loi Hamon de 2014 parle « *d'utilité sociale* ») qui étaient précédemment dévolues à l'État. Matthieu Hély parle ainsi d'une quatrième fonction publique qui exerce les missions du public avec les conditions du privé¹¹, c'est-à-dire sans statut et donc avec des conditions de travail majoritairement moins favorables que dans le public.

De graves problèmes organisationnels

De plus, des études de terrain montrent que l'organisation du travail dans les différentes structures de l'ESS est « *un réel impensé* »¹² qui entraîne dans certaines d'entre elles une prédominance de salariés en situation de débordement (*burn-out*), et une augmentation des risques psychosociaux, par exemple à la Croix rouge Française. Ces

études montrent également la recrudescence de l'introduction des logiques gestionnaires dans les organisations de l'ESS qui entraînent une volonté de rentabilité, et qui dégradent les conditions de travail des salariés, notamment dans les associations¹³.

Repenser le concept du travail

Ces résultats empiriques concernant les conditions de travail dans l'ESS doivent nous amener à repenser le concept de travail dans une perspective émancipatrice, et des différentes formes que ce dernier revêt, alors qu'il est souvent invisibilisé et donc « gratuit » dans les organisations de l'ESS¹⁴.

Interroger les conditions de travail au sein de l'ESS nous invite ainsi à les aborder avec un regard désenchanté afin de repenser et de promouvoir des formes nouvelles, et des améliorations substantielles de l'existant. De plus, il n'empêche pas de prendre au sérieux la volonté de démocratiser le travail comme le prônent les différentes organisations de l'ESS.

Willy Gibard

10. Selon les résultats du baromètre national « Qualité de la vie au travail dans l'ESS » réalisé par l'organisme de prévoyance Chorum : <https://www.chorum-cides.fr/ressource/barometre-sur-la-qualite-de-vie-au-travail-dans-less-les-resultats/>

11. Matthieu Hély, « Genèse de "l'entreprise de l'ESS" et désétatisation de l'intérêt général », *Informations sociales*, vol. 199, n° 1, 2019, pp. 88-94.

12. Monique Combes-Joret, Laëtitia Lethielleux, « IX. L'organisation du travail : l'impensé des entreprises de l'économie sociale et solidaire », in Amina Béji-Bécheur (éd.), *GESS. Gestion des Entreprises Sociales et Solidaires*, EMS Éditions, 2018, pp. 187-202.

13. Matthieu Hély, *Les métamorphoses du monde associatif*, PUF, 2009, 306 pages.

14. Maud Simonet, *Travail gratuit : la nouvelle exploitation ?*, Paris, Textuel, 2018, 152 pages.

Évènement

Quatrième édition des journées de « l'économie autrement »

Les journées de « l'économie autrement », qui ont vu le jour pour la première fois en 2015, se sont déroulées à Dijon le 29 et 30 novembre 2019. Des membres du Pôle économique de la Confédération s'y sont donc rendus pour assister aux échanges.

Ces journées ont pour but de « rendre compte des défis auxquels notre société est aujourd'hui confrontée et de réunir des personnalités qui s'interrogent sur la meilleure manière d'y répondre » dans une perspective de rencontre entre universitaires, élus, syndicalistes et les acteurs de l'économie sociale et solidaire (ESS) eux-mêmes.

À noter que cet évènement est organisé par le magazine *Alternatives économiques* et soutenu par diverses collectivités territoriales (ville de Dijon, Dijon métropole et conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté).

Une grande diversité de sujets

De nombreux intervenants et un public fourni étaient au rendez-vous de cette quatrième édition, ce qui montre l'engouement

actuel autour de cette thématique.

L'écologie au cœur des discussions

De nombreux sujets ont été abordés durant ces deux jours, avec souvent des retours d'expérience afin de mettre en débat et d'échanger autour de thèmes précis.

L'un des sujets récurrents était l'écologie qui était au cœur des préoccupations et des discussions. Plusieurs maires ont ainsi expliqué, dans une première table ronde, leur volonté de créer une transition écologique et solidaire dans les territoires. Des tables rondes autour des rapports entre l'ESS et les pouvoirs publics, et plus généralement l'État, permettaient d'historiciser et de contextualiser ce mouvement qui n'a rien de naturel ni d'homogène, bien au contraire. Un autre débat sur le rapprochement entre le mouvement des communs et des plateformes coopératives était proposé, qui nous invitait à repenser ces sujets, à l'aune des nouveaux modes de production qui se mettent en œuvre

actuellement. Ce qui a soulevé de nombreux questionnements et nous interroge sur la réflexion autour des communs, et l'articulation parfois difficile de cette thématique avec la mise en place effective de modes coopératifs.

Le rôle des acteurs financiers en question

Les débats se sont également fortement portés sur la place et le rôle des acteurs financiers dans la transition écologique et sociale.

De nombreuses initiatives locales ou nationales mais avec un rayonnement encore marginal au sein de leur champ d'activité ont été mises en avant. Cela faisait ressortir la difficulté, pour ne pas dire l'incompatibilité, de prendre en compte ces considérations pour les acteurs traditionnels de la finance.

Cette quatrième édition des journées de l'économie autrement a donc été riche tant du point de vue des intervenants, des sujets abordés que du nombre de personnes présentes.

WG



Indicateurs économique et sociaux de la CGT

comprendre les chiffres pour mener la bataille des idées

D'où vient la dette publique ? Comment évoluent les versements de salaires et de dividendes depuis quarante ans ? Combien coûtent les cadeaux fiscaux consentis aux ménages les plus riches ? Quelle est l'efficacité de la protection sociale sur la réduction de la pauvreté ? Comment évolue l'empreinte carbone de la France ? Sur ces questions et bien d'autres, il est important d'avoir en tête quelques chiffres et indicateurs clés en matière économique et sociale. Sans prétendre à l'exhaustivité, ce livret a vocation à éclairer et nourrir le débat. L'économie est l'affaire de toutes et tous, et comprendre les chiffres permet de mener la bataille des idées et de construire les alternatives dont nous avons grandement besoin, tant la triple crise sociale, économique et environnementale s'amplifie. Sur ces trois points liés entre eux, il y a urgence.

Retrouvez dès à présent ce document sur l'application Kiosque CGT et en pdf sur [cgt.fr](https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf) (https://www.cgt.fr/sites/default/files/2020-02/Barometre_Socioeconomique_CGT.pdf)

Les niches sociales du capital

91,3
milliards d'euros
en 2019

Source : Cour des comptes

Alors que le gouvernement chiffre les niches sociales à 66,4 milliards d'euros par an, la Cour des comptes considère que ce chiffre est minoré et l'évalue plutôt à 91,3 milliards.

Une menace pour le financement de la Sécu

L'importance prise par les dispositifs d'exonération de cotisations représente un danger pour la Sécurité sociale à deux égards. Premièrement, la multiplication des dispositifs est une porte ouverte aux « irrégularités » – ou plus clairement à la fraude. L'autre menace pour le financement de la Sécurité sociale vient du fait de la tendance à la non-compensation par l'État de ces baisses de recettes. Pour 2019, 3,1 milliards d'euros ne sont pas compensés par l'État, mais le

gouvernement prévoit d'y ajouter 5 milliards non compensés pour la transformation du CICE d'ici 2022.

Le CICE, inefficace mais pérennisé

Le Premier ministre a commandé deux études sur le CICE. L'une estime un effet sur l'emploi très faible comparé au coût exorbitant du dispositif, l'autre a conclu à un effet nul. Le coût du capital, c'est aussi un ensemble inutile de dispositifs d'exonérations. Pour rappel, la transformation du CICE en exonération de cotisations coûte entre 18 et 22 milliards d'euros par an. Avec cette somme, l'État pourrait créer plus de 400 000 postes de fonctionnaires. Cet argent aurait donc un effet significatif sur l'emploi s'il était utilisé à bon escient. Il est urgent de faire un moratoire sur ces exonérations, tant leur coût pour les finances publiques est élevé et tant leur efficacité est faible. L'opacité qui règne en matière de gestion des deniers publics est intolérable.

POUR ALLER PLUS LOIN

voir la Note éco n° 153, « Le coût budgétaire du capital »



Léo Charles
maître de conférences à l'université de Rennes 2
et spécialiste de la question du protectionnisme

« Il est nécessaire de réfléchir au niveau mondial à la proposition d'une nouvelle régulation du commerce international »

Cette rubrique vise à donner la parole à des chercheurs et chercheuses en économie et en sciences sociales pour nous éclairer sur une thématique précise. Pour ce numéro, Victorien Pâté a interrogé Léo Charles, maître de conférences à l'université de Rennes 2 et spécialiste de la question du protectionnisme.

Le protectionnisme est souvent vu comme un gros mot et un sujet tabou. Pouvez-vous revenir sur ce dont il s'agit ?

Le protectionnisme a une définition simple et acceptée qui est la suivante : c'est l'ensemble des moyens mis en œuvre par un pays pour protéger son marché intérieur de la concurrence internationale. Il vise donc à empêcher, ou tout du moins ralentir, les importations de biens et de services en provenance de l'étranger. Par conséquent, le protectionnisme

peut être vu comme une palette d'outils à la disposition des États, qu'ils soient de nature tarifaire (imposition de droits de douane) ou non tarifaire (normes, quotas, réglementations).

Ce qu'il faut bien retenir, à mon sens, c'est que le protectionnisme vise exclusivement à protéger les secteurs productifs nationaux de la concurrence étrangère. Il doit donc être diffé-

rencié du mercantilisme qui vise à gagner des parts de marché à l'étranger, d'un régime de protections qui vise à défendre un modèle de société, la santé des citoyens, etc. ou de l'autarcie qui est une fermeture complète au commerce international. En effet, le protectionnisme cherche à limiter les échanges, non à les réduire à zéro pour toutes les marchandises.

Quelles peuvent être les motivations pour mener une politique protectionniste ?

Dans mes travaux, je distingue trois types de protectionnisme en fonction des motivations sous-jacentes, ou pourrait-on dire des « visées » politiques :

- **le protectionnisme « traditionnel »**. Ce type de

protectionnisme se base majoritairement sur des mesures tarifaires et s'accompagne le plus souvent d'arguments « nationalistes » : protection du travail national, fermeture des

frontières, argumentation belliqueuse. Historiquement, ce type de protectionnisme est souvent dicté par des groupes de pression industriels et agricoles nationaux. Il est souvent contre-productif

d'un point de vue du développement économique et social puisque, influencé par les groupes de pression dominants, il cible principalement des industries non motrices pour le reste de l'économie ou peu innovantes. On peut trouver une illustration de ce type de protectionnisme dans le discours de Marine Le Pen et du Rassemblement national. Il n'est finalement qu'un moyen de protéger les grands groupes industriels et agricoles les plus capitalistes ;

- **le protectionnisme comme politique de développement industriel.** Ce second type de protectionnisme a été théoriquement défini par Alexander Hamilton (économiste américain) et Friedrich List (économiste allemand) au cours du XIX^e siècle. Il est aussi connu sous le nom de « protection des industries dans

l'enfance ». Le principe est simple : pour aider une jeune industrie nationale à affronter la concurrence internationale sévère, le gouvernement peut mettre en place des mesures tarifaires temporaires, ciblées et modérées. L'objectif visé ici est de permettre à l'industrie choisie d'être suffisamment forte (en jargon économique on dirait « compétitive ») pour affronter le libre-échange et la concurrence internationale. Historiquement, ce protectionnisme a permis l'industrialisation de nombreuses économies et peut s'avérer très vertueux pour le développement lorsqu'il vise notamment des industries motrices et innovantes ;

- **le protectionnisme comme alternative à la mondialisation.** Cette dernière proposition est plus normative. Elle vise à proposer un protectionnisme comme un outil au

service d'une régulation de la mondialisation actuelle. En effet, la mondialisation néolibérale s'accompagne d'un quadruple *dumping* : démocratique (le cas des tribunaux d'arbitrage dans les traités de commerce par exemple), social (tendance à la baisse des salaires), écologique et fiscal. Face aux méfaits du libre-échange, nous pourrions imaginer un protectionnisme qui, négocié de manière multilatérale, permettrait de (ré)industrialiser les pays du Nord comme du Sud et de développer des industries innovantes respectueuses de l'environnement et des droits des travailleurs. Mais ce protectionnisme doit être un outil au service d'une politique plus ambitieuse de « régulation » de l'économie par des mesures fiscales, de hausse des salaires, de démocratisation de l'entreprise, etc.

Quels sont les exemples récents de politiques protectionnistes ? Comment est jugée leur efficacité ?

Les exemples de protectionnisme récents sont à trouver du côté des pays asiatiques dans les années 1990. En effet, que ce soit le Japon, l'Inde, le Vietnam, la Chine ou les 4 dragons asiatiques (Corée du Sud, Taiwan, Hong-Kong, Singapour), tous ont usé de mesures tarifaires et non tarifaires dans le but de s'industrialiser. On parle souvent de stratégie de substitution aux importations. L'idée est simple : on use de mesures de protectionnisme pour développer des industries à faible valeur ajoutée qui produisent des biens que

l'on importait précédemment. Puis, petit à petit ces pays se sont tournés vers des industries à plus haute valeur ajoutée. Ces stratégies protectionnistes, couplées avec le refus systématique d'adopter les recommandations du FMI (notamment les plans d'ajustement structurel) et une faible participation aux accords commerciaux de l'OMC, ont permis à ces pays de connaître une croissance économique rapide et forte. Au-delà de ces exemples récents, il convient de préciser qu'il n'existe pas un pays dans le monde qui se soit développé sans

avoir usé de mesures protectionnistes. Encore aujourd'hui, et malgré les efforts de l'OMC pour libéraliser le commerce international, la majorité des pays usent encore de droits de douane ou de mesures non tarifaires du type normes. À titre d'exemple, les États-Unis ont depuis 1933 une mesure appelée le « Buy American Act ». Toujours en vigueur (et renforcé en 2009 par l'administration Obama), celui-ci vise à privilégier les entreprises américaines dans le cadre des commandes publiques de matériels dépassant les 2500 dollars.

Quels liens peut-on faire entre protectionnisme et environnement ? Le protectionnisme est-il un outil nécessaire, si ce n'est indispensable, en vue de la transition écologique ?

Je commencerai par renverser votre question ! Aujourd'hui, quels sont les liens entre libre-échange et environnement ? Les études récentes montrent que le libre-échange est responsable, en particulier par l'augmentation des transports polluants, de la destruction de l'environnement et de l'augmentation des gaz à effet de serre (GES). Il est aussi responsable, par l'incitation dans les pays en développement à faire de l'agriculture intensive, de la déforestation et de la destruction de la biodiversité.

Face à ce constat, et face à l'urgence du changement climatique, il me semble plus qu'indispensable d'utiliser l'outil protectionniste en vue de la transition écologique. Celui-ci

doit prendre la forme d'une protection des industries dans l'enfance permettant de faire émerger des industries innovantes tant en matière de processus de production (production plus respectueuse de l'environnement) qu'en matière de produits. Par ailleurs, mettre en place ce type de protectionnisme pourrait permettre de remettre au goût du jour les stratégies d'économie circulaire et les circuits courts. En effet, aujourd'hui, face à la concurrence des produits (notamment agricoles) importés à bas coûts, il est très difficile de faire vivre un circuit court, local.

Mais sur ce point, le protectionnisme n'est qu'un outil à la disposition des États. Pour réussir la

transition écologique, celui-ci ne doit pas être une fin en soi, mais un moyen d'accompagner une politique ambitieuse de (re)régulation de l'économie. Ainsi, il faut mettre en place des protections (écologiques, sociales, démocratiques) non pas pour favoriser nos industries mais pour protéger les citoyens des conséquences désastreuses du libre-échange et du modèle de production actuel. En d'autres termes, nous devons mener aujourd'hui une guerre contre le réchauffement climatique et les États doivent s'armer en conséquence. Le protectionnisme comme outil au service d'une régulation ambitieuse de l'économie est une arme nécessaire.

Quelles sont les marges de manœuvre des États au sein de l'Union européenne pour mener une politique protectionniste ? Et celle de l'Union européenne vis-à-vis du reste du monde ?

C'est une excellente question, très difficile ! Aujourd'hui, l'Union européenne apparaît comme le bon élève du libre-échange mondial. Elle signe à tout va des accords de commerce bilatéraux désastreux pour l'environnement et notre modèle de société. Pour autant, même au sein de l'Union européenne, on peut imaginer, a minima, mettre en place des mesures de régulation de l'économie. À titre d'exemple, vous pouvez interdire l'importation et l'utilisation sur votre sol du glyphosate. Ceci n'est pas une mesure protectionniste dans

la mesure où vous ne favorisez pas votre industrie nationale mais une mesure de protection de la santé des citoyens. Dans le cadre de l'Union européenne, il est possible de multiplier ce type de mesures de protection. Pour ma part, je crois qu'il est nécessaire de réfléchir au niveau mondial à la proposition d'une nouvelle régulation du commerce international. Cette proposition, loin d'être autarcique ou nationaliste, s'inscrit pleinement dans l'altermondialisme. Il est nécessaire de revenir à des négociations multilatérales dans le but d'imposer

des mesures protectionnistes favorisant l'émergence d'industries respectueuses de l'environnement dans tous les pays du monde. Loin de mettre fin au commerce entre les nations, ce renouveau altermondialiste permettrait à chaque pays de se développer selon un modèle respectueux de l'environnement et respectueux des choix de société de chacun. L'idée, c'est aussi de négocier des protections pour mettre fin à la casse des services publics, à la précarisation des salariés, etc.

À lire



Féministe la CGT? Les femmes, leur travail et l'action syndicale

Les Éditions de l'Atelier, Binet S.,
Dumas M., Silvera R. (2020)

La question du féminisme est centrale et bouscule toutes les organisations, notamment syndicales. La CGT ne fait pas figure d'exception et se déclare comme « syndicat féministe ». La création, il y a maintenant de nombreuses années, d'un collectif Femmes-mixité traduit le travail qui a été mené en interne pour articuler pleinement la question des rapports de genre et des rapports de classe, dans un même mouvement d'émancipation. Ce mouvement n'aura pas été un long fleuve tranquille (rares sont les idées justes qui s'imposent facilement).

L'ouvrage publié récemment par trois camarades est une synthèse très complète et fort agréable à lire de l'essor de la « question féministe » au sein de la CGT. Trois points de vue se complètent et renforcent l'intérêt de la lecture : une approche historique d'abord avec la partie rédigée par Maryse Dumas ; une approche plus économique et centrée sur la question du travail, des inégalités de salaires, de carrière, avec Rachel Silvera ; et une approche rattachant plus directement action syndicale et féminisme, à travers notamment la description de luttes menées par des femmes par Sophie Binet. En plus de ces trois parties qui composent le livre, on retrouve des portraits de femmes importantes qui ont participé à faire l'histoire de la CGT et qui montrent aussi les difficultés auxquelles elles ont été confrontées dans leur syndicalisation. C'est un ouvrage passionnant, clair, dont on ne peut que recommander la lecture à l'ensemble des camarades. Une mise en perspective salutaire pour préparer et s'appropriier collectivement les combats féministes à venir.

MC

Repères statistiques

Salaires

- **Salaire net médian** en équivalent temps plein (en 2016)
 - ensemble : 1 789 €;
 - femmes : 1 639 €;
 - hommes : 1 899 €.
- **Écart de salaire femmes/hommes** : 22,7 % en équivalent temps plein (F : 1 986 € ; H : 2 438 €) mais en réalité davantage, car il y a plus de femmes que d'hommes à temps partiel
- **Smic mensuel net** : 1 185,35 € (7,82 € l'heure)
- **Salaires mensuels bruts** : 1 539,42 € (10,15 € l'heure)
- **Pension des retraites** : 1 422 € en 2017
- **RSA « socle »** : 559,74 € pour une personne seule, 839,62 € pour un couple ou personne seule avec un enfant (sans aide au logement).

Emploi

- **Emploi total** : 27 122 200 en 2018
 - **Emploi salarié** : 23 949 500 en 2018
 - **Emploi à temps partiel** : 4 816 700 en 2018
 - **Nombre de chômeurs (au sens du Bureau International du Travail)** : 2 701 700 en 2018
 - **Sous-emploi salarié*** : 1 614 300 en 2018
- *Personnes ayant un emploi à temps partiel mais qui souhaitent travailler davantage et sont disponibles pour le faire. Sont inclus également les salariés ayant involontairement travaillé moins que d'habitude (chômage partiel, mauvais temps...).

Données générales

- **PIB** : 2 353,1 Mds € en 2018
- **Consommation des ménages** : 1 219,8 Mds € en 2018
- **Investissement des entreprises** : 293,6 Mds € en 2018
- **Dividendes versés** (par les sociétés non financières) : 171,5 Mds € en 2018
- **Budget de l'État** : 391,2 Mds en 2019 (révisé) dont charge de la dette : 40,42 Mds €
- **Recettes nettes de l'État** : 292,7 Mds € en 2019 (révisé) dont :
 - **impôt sur le revenu** : 72,6 Mds € ;
 - **impôt sur les sociétés** : 31,8 Mds € ;
 - **TVA** : 129,2 Mds €.
- **Exportations** : 508,0 Mds € en 2018
- **Importations** : 566,9 Mds € en 2018
- **Solde du commerce extérieur** : - 58,9 Mds €